

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 5 OCTOBRE 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 octobre 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20181005/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20181005/access.html>

Le 5 octobre 2018, à 11h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance

- Poursuite des travaux en vue de l'ouverture de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Projet de création d'une entité légale aux Etats-Unis,
- Mise à jour du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans,
- Appel à la générosité publique,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE DE L'OUVERTURE DE L'ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE**

Dans le prolongement de la décision prise par le Conseil d'administration le 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT 中国, Jérôme Delacroix, Responsable du développement des antennes locales, présente l'avancement des travaux.

Le Conseil d'administration prend acte du budget prévisionnel établi pour OP3FT 中国 ainsi que de la liste des tâches que devra effectuer l'antenne locale au cours de sa première année d'activité.

## **PROJET DE CRÉATION D'UNE ENTITÉ LÉGALE AUX ETATS-UNIS**

Khaled Koubaa, Administrateur, présente un document détaillant les différentes étapes qui seront nécessaires à la création d'une entité légale aux Etats-Unis, au service des missions de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration prend acte de ces étapes et confirme l'intérêt de poursuivre les réflexions sur le sujet.

## **MISE À JOUR DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU REGISTRE CENTRAL FROGANS**

Benoît Landreau, membre de l'équipe juridique, rappelle que le Contrat de Délégation du FCR est entré en vigueur le 19 mars 2012 pour une durée de 10 ans. Au moment de la signature, l'OP3FT et l'Opérateur du FCR prévoient que le rythme de développement de la technologie Frogans permettrait une ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet dans les 12 mois suivant la signature.

Cependant, l'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet n'a pas pu avoir lieu jusqu'à présent car le développement du projet Frogans s'est révélé plus complexe que prévu sur différents plans (technique, juridique, organisationnel, etc.).

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique la préparation d'une mise à jour du Contrat de Délégation du FCR prenant en compte le report de l'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet.

## **APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE**

Pour rappel, les Statuts prévoient que les ressources de l'OP3FT proviennent uniquement :

- des revenus de sa dotation, issus de la licence d'exploitation octroyée par l'OP3FT à l'Opérateur du FCR dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (Article 19), et
- des dons manuels issus de la générosité publique (Article 20).

A ce jour, les ressources de l'OP3FT proviennent pour l'essentiel des revenus de sa dotation. Une faible part des ressources de l'OP3FT provient des dons manuels collectés dans le cadre de la campagne d'appel à la générosité publique organisée conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017, pour la période allant du 19 octobre 2017 au 19 octobre 2018.

Toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans, le Conseil d'administration décide de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 19 octobre 2018.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 13h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864